

COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2010

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	39	Pouvoir	1	Suffrages exprimés 40

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 03 février 2010 à la suite de la convocation adressée le 27 janvier 2010.

PRESENTS

ARNAUD Emile - AUFFEUVRE Eric - BARRES Gilles - BLANCHIN André - BROSSE Karine - CASTERMANT Tony - CHAPUS Paulette - CHARRE Didier - COULOMB Michel - CROS Pierre - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DEBARD Marie-Rose - ETTWILLER Catherine - FERRIER Claude - FISCHER Sabine - FLUCHAIRE Alain - FOUREZON André - HELMSTETTER Ernest - JOUANARD Sébastien - JOUVE André - JULIEN René - KARBOWY Isabelle - LEGROUX Catherine - LOUIS Marie-Thérèse - MAÇON Robert - MARION Bruno - MARTIN Claude - MICHELAS Jean - MOULIN Michel - PEYRET Joël - PLANTIER Jean-Luc - ROSTAIND Françoise - SABY Christophe - SANIEL Gérard - SOULAGEON Pierrette - VI RUEGA Cécile - VIALLE Lucien - VIGNAL Jérôme - VOLLE Marcel

ABSENT REPRESENTE

MOISSON Bernard représenté par CROS Pierre

ABSENTS non REPRESENTES

BACQUELOT Anne-Laure -BOURDELY Robert - CARVALHO Avelino - CHAMBLARD Chantal - CHANAL Emile - CHAUSSINAND Didier - CHAUVY Alain - CHAVEYRIAT Sylvie - DORNE Thierry - FAURE Catherine - FOURCHAUD Gérard - HERRERO Jean - IMBERT Sandrine - JACQUOT Jacqueline - LAUTROU Lucile - MARIJON Gérard - QUI NCY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - SELIC Nelly - TACONNET Robert - TALLARON René - TERRAS Marie-Noëlle - TERRAS Véronique - VOLLE Myriam - WOJCI ESZKO Raymonde

PRESENTS ES-QUALITE

André BEAL - François PONCE - Séverine CHABAL

SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h10.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

Monsieur le Président présente les grandes orientations du Budget : « Comme je vous l'avais annoncé lors du DOB du 09/12/2009, l'année 2009 a été une année difficile avec entre autres une forte baisse de l'activité des industriels moins 22%, ces incertitudes de reprise persistent pour l'année 2010. Quant au budget général, les coûts de traitement des Ordures Ménagères vont connaître une forte hausse due à la mise en service des usines de traitement voulues par le SYTRAD. Ce n'est pas une surprise nous savions que ces choix ne pouvaient qu'entraîner des surcoûts important.

Après le vote du budget du SYTRAD, nous savons qu'il n'y aura pas de lissage et que cette augmentation sera intégralement appliquée en 2010. Ce point acquis il nous fallait donc proposer un budget des plus rigoureux afin de réduire au mieux l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sans pour autant nuire aux équilibres financiers du SICTOMSED. Le budget qui va vous être présenté entre dans ce cadre là.

En effet, l'évolution annoncée de la TEOM au Débat d'Orientations Budgétaires était de l'ordre de 14% due essentiellement à l'augmentation des coûts de traitement, aujourd'hui je peux

vous présenter une évolution du produit attendu de 8%, nous allons voir les chiffres dans le détail mais cette réduction des coûts est due à quelques points essentiels, à savoir, comme je vous le disais précédemment :

- ❖ Une très grande rigueur dans l'évolution des coûts de fonctionnement du syndicat
- ❖ Par un tonnage d'Ordures Ménagères à la baisse, ce qui me permet encore une fois de souligner l'importance du tri
- ❖ Par la quasi disparition de la trop fameuse indemnité NOVERGIE
- ❖ Par des recettes filières plus importantes que prévu en fin d'année ainsi qu'une baisse des amortissements.
- ❖ En bref, l'évolution des coûts de traitement est de 140 840.00 € , l'évolution du produit attendu du SICTOMSED n'est que de 109 177.00 € incluant évidemment les évolutions de salaires, de charges, de carburants,

Avant de laisser la parole à Monsieur le Trésorier, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget : Séverine CHABAL, François PONCE, André FOUREZON, les membres du Bureau et sans oublier les services de l'état représentés ici par Monsieur André BEAL et bien sur vous tous ici présents ».

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET GENERAL

Délibération N°01/2010

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON qui donne la parole à Monsieur BEAL (trésorier) pour présenter le Compte Administratif 2009 (voir les annexes 1 et 2).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		193 298.09 €		42 233.56 €
Opération de l'exercice	1 692 614.51 €	1 693 802.82 €	352 300.78 €	399 066.21 €
Totaux	1 692 614.51 €	1 887 100.91 €	352 300.78 €	441 299.77 €
Résultats		194 486.40 €		88 998.99 €
		Besoin de financement	0.00 €	
		Excédent de financement		88 998.99 €
		Reste à réaliser	69 583.40 €	6 080.00 €
		Excédent total de financement		25 495.59 €
		Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	0.00 €	Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
			194 486.40 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter :

- ❖ 194 486.40 € en fonctionnement au compte 002 – Excédent de fonctionnement

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2009 comme défini ci-dessus,
- D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :
 - excédent de fonctionnement reporté de 194 486.40 € au compte 002
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 88 998.99 € au compte 001

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°02/2010

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON qui donne la parole à Monsieur BEAL (trésorier) pour présenter le Compte Administratif 2009 (voir les annexes 3 et 4).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		37 473.35 €		6 727.81 €
Opération de l'exercice	395 678.42 €	364 803.25 €	164 277.77 €	156 768.68 €
Totaux	395 678.42 €	402 276.60 €	164 277.77 €	163 496.49 €
Résultats		6 598.18 €	781.28 €	

Besoin de financement	781.28 €	
Excédent de financement		
Reste à réaliser	6 600.00 €	
Besoin de financement	7 381.28 €	
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	6 598.18 €	Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
	0.00 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement

Monsieur le Trésorier précise que le Budget Annexe est un peu plus tendu, mais avec une reprise d'activité et les nouvelles clés de répartition le Budget Primitif 2010 devrait être équilibré.

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter :

- ❖ 6 598.18 € en investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2009 comme défini ci-dessus,
- D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :
 - excédent de fonctionnement capitalisé de 6 598.18.00 € au compte 1068
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 781.28 € au compte 001

3. COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET GENERAL

Délibération N°03/2010

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier qui explique que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- o D'approuver le compte de gestion 2009.

4. COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°04/2010

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier qui explique que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- o D'approuver le compte de gestion 2009.

5. BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET GENERAL

Délibération N°05/2010

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2010 (voir les annexes 5 – 6 – 7 et 8).

Rappel des points importants pour le Budget 2010 :

☒ Fonctionnement Dépenses :

➤ Evolution des coûts du SYTRAD :

- Du fait de la mise en fonctionnement des usines du SYTRAD, l'augmentation pour le traitement des Ordures Ménagères est de 140 845.00 € soit + 30.00%,

➤ Evolution des salaires :

- Augmentation de la valeur du point, des indices et des charges
- Validation de services : paiement des retenues rétroactives CNRACL pour 3 agents titulaires : environ 12 000.00 €

➤ Lavage des conteneurs du tri sélectif : + 4 200.00 € pour 180 conteneurs

➤ L'indemnité versée à NOVERGIE se terminant le 01/03/2010, la somme inscrite au budget sera de 10 000.00 € au lieu de 51 800.00 € les années précédentes (depuis 1998).

☒ Fonctionnement recettes :

➤ Evolution du produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la redevance spéciale de 8%

☒ Investissement dépenses TTC (Budget Général)

- 100 conteneurs OM : 14 500.00 €

- Conteneurs Tri sélectif : 13 300.00 €
- 100 dalles : 17 600.00 €
- 2 caissons : 9 100.00 €
- Châssis + benne à ordures ménagères : 144 500.00 € (à déduire 16 000.00 € de reprise ancien véhicule)
- Atelier : 910.00 €
- Aménagement PAV : 3 000.00 €
- Outillage : 3 400.00 €
- Bâtiment - Bardage : 23 000.00 €

☒ Investissement recettes

- Emprunts : 151 404.41 €

Monsieur SABY demande si l'on a toujours besoin du sous-traitant pour les transports.

Monsieur PONCE répond que le SICTOMSED a toujours besoin du sous-traitant, par contre le nombre de voyages a diminué de 70 en 2009 et pour 2010 le nombre de voyage sera ajusté au mieux suivant l'activité.

Monsieur SABY demande si le contrat avec le sous-traitant est précis.

Monsieur PONCE répond que le contrat prévoit un minimum de 100 voyages/an et un maximum de 300 voyages/an.

Monsieur MARI ON demande si le SICTOMSED a réfléchi sur le changement d'énergie pour les camions, tel que le gaz ou l'huile végétale.

Monsieur PONCE répond que la possibilité d'utilisation de nouvelles énergies est bien entendu un concept qui nous intéresse mais à l'heure actuelle il n'y a pas de constructeur qui nous propose de véhicule équipé de moteur allant dans ce sens, il n'y a pas non plus sur notre territoire de distribution de carburant (plus vert). Quant aux moteurs hybrides poids lourds qui pourraient être intéressants, pour le moment n'existent pas à la vente.

Monsieur MARI ON pense qu'avec un regroupement de collectivités une étude pourrait être effectuée.

Monsieur JULI EN rajoute que cela peut être un sujet de réflexion.

Monsieur le Président précise qu'actuellement nous ne connaissons pas l'impact de la taxe carbone. Par contre si des économies sont possibles avec un changement d'énergie, le SICTOMSED recherchera les meilleures solutions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le Budget Primitif 2010 tel qu'il a été présenté.

6. BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE

Délibération N°06/2010

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif - Budget Annexe 2010 (voir les annexes 9 - 10 - 11 et 12)..

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le Budget Primitif 2010 tel qu'il a été présenté.

7. TAUX DE LA TEOM

Délibération N°07/2010

Monsieur le Président rappelle que depuis le 01/01/2005, nous devons voter un taux de TEOM et non plus un produit attendu. Compte tenu que nous ne connaissons pas à ce jour les bases des valeurs locatives, Monsieur le Président propose que le taux de la TEOM 2010 applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED soit calculé de la manière suivante :

Besoin du SICTOMSED : 1 459 043.60 € (Produit attendu de la TEOM + Participation des
Communautés de communes)

Valeurs locatives totales

Le Comité Syndical, après en avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le mode de calcul de la TEOM comme défini ci-dessus,
- De ce fait, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera chiffré lorsque les services des impôts nous aurons transmis les bases 2010.

8. EMPRUNTS 2010 – BUDGET GENERAL

Délibération N°08/2010

Monsieur le Président explique que pour équilibrer le budget d'investissement 2010, il est prévu un emprunt d'un montant de 151 404.41 €.

Monsieur SABY demande quelle est la courbe des emprunts.

Mademoiselle CHABAL répond que l'annuité de la dette en 2009 était de 135 000.00 € (dont 22 984.00 € de transfert vers le Budget Annexe). Pour 2010, elle s'élève à 150 000.00 € (dont 22 800.00 € de transfert vers le Budget Annexe), ce qui représente 6.53% des recettes de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 151 404.41 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

9. EMPRUNTS 2010 – BUDGETANNEXE

Délibération N°09/2010

Monsieur le Président explique que pour équilibrer le budget d'investissement 2010, il est prévu un emprunt d'un montant de 3 863.10 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 3 863.10 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

Le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à effectuer, si nécessaire, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

Madame DEBARD demande le coût de l'ouverture de la ligne de trésorerie.

Mademoiselle CHABAL répond que les frais de dossier pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie sont d'environ 75.00 €, mais celle-ci sera ouverte uniquement si le SICTOMSED en a besoin puisque l'ouverture et le déblocage des fonds peuvent se faire en une semaine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie (si nécessaire) de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2010 :

REDEVANCE SPECIALE 2010

	Pour mémoire TARIFS 2009 TTC en euros	TARIFS 2010 TTC en euros
Communes - bâtiments publics communaux	Forfait 2.10 €/habitant	Forfait 2.27 €/habitant
Perception (locaux administratifs)	Forfait Le Cheylard :628.71 €	Forfait Le Cheylard :679.00 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 1 056.25 € St Martin de Valamas : 534.11 € Vernoux : 593.99 €	Forfait Le Cheylard : 1140.75 € St Martin de Valamas : 576.84 € Vernoux : 641.51 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits - 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 238.30 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 257.36 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire - 400 grammes de déchets par jour - 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 238.30 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 257.36 €/tonne
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement - 1.2 kg de déchets par jour/emplacement - 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 238.30 €/tonne	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 257.36 €/tonne
Collecte des bennes	54.53 €/heure	55.89€/heure
Location des bennes	87.72 €/mois	89.91 €/mois

SICTOMSED

	Pour mémoire TARIFS 2009 TTC en euros	TARIFS 2010 TTC en euros
Mise en décharge des encombrants issus des ménages (DIB) TTC avec taxe générale comprise à 13.00 € HT/T depuis le 01/01/2009	79.13 €/Tonne	81.11 €/Tonne
Mise en décharge inertes en classe 3	4.60 € / tonne	4.72 € / tonne
Mise en décharge inertes en classe 3	4.96 € / m3	5.08 € / m3
Mise en décharge amiante ciment/amiante liée produits plans		194.95 € / tonne
Mise en décharge amiante ciment /amiante liée produits canalisations		392.29 € / tonne
Tarif horaire MO	28.21 € / heure	28.92 € / heure
Déplacement Ford Transit (prix km auquel il faut rajouter la MO de déplacement au prix de la MO)		0.61 € / km
Traitement des pneus	222.57 €/tonne	228.13 €/tonne
Pneus VL à l'unité pour un poids moyen de 6.5 kg	1.45 €/unité	1.49 €/unité
Pneus PL à l'unité pour un poids moyen de 52.5 kg	11.69 €/unité	11.98 €/unité
Pneus AC et Agri. à l'unité pour un poids moyen de 100 kg	22.26 €/unité	22.82 €/unité

Monsieur PONCE fait remarquer la mise en place d'un nouveau tarif pour le Ford Transit. En effet cela nous arrive d'avoir des demandes pour l'enlèvement de petites quantités de déchets tel que l'amiante liée, ce tarif nous permettra de répondre à une demande ponctuelle ne nécessitant pas la mise en œuvre de nos véhicules habituels.

Monsieur MOULIN demande combien peut transporter le Ford Transit.

Monsieur PONCE répond qu'il peut transporter environ 1.5 tonnes.

Madame DEBARD précise que la redevance spéciale pour les Communes est basée sur le nombre d'habitants alors que certaines d'entre elles ont très peu de bâtiments publics.

Monsieur le Président rappelle que la redevance spéciale inclus aussi la mise en place des bennes dans les communes, qui auparavant, était payante.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2010.

12. REDEVANCE SPECIALE 2010 - BUDGET ANNEXE

Délibération N°12/2010

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente les nouveaux tarifs pour 2010.

SICTOMSED

	Pour mémoire Tarifs HT en euros 2009 1 ^{er} semestre	Pour mémoire tarifs HT en euros 2009 2 ^{ème} semestre	Tarif HT en euros 2010 1 ^{er} semestre
Location des bennes ouvertes	70.84 €/Mois		70.64 €/Mois
Peinture (1fois/3 ans) des bennes à la couleur de l'entreprise	19.45 €/mois		20.83 €/mois
Location des bennes à toit coulissant	106.36 €/Mois		106.06 €/Mois
Location des caissons de compaction	118.45 €/mois		118.12 €/mois
Collecte des bennes	48.10 €/heure	48.75 €/heure	48.71 €/heure
Prétraitement et manutention DECHETS INDUSTRIELS BANALS	21.91 €/Tonne		22.23 €/Tonne
Prétraitement et manutention CARTON	33.61 €/Tonne		34.11 €/Tonne
Prétraitement et manutention films plastiques 2.04-40	21.91 €/Tonne		22.23 €/Tonne
Prétraitement, manutention, transport et traitement BOIS ou végétaux	15.22 €/Tonne		15.22 €/Tonne
Collecte et traitement de DIB collectés avec les OM avec Taxe Générale des Activités Polluantes à 13 € HT/T depuis le 01/01/09	190.91 €/Tonne		190.91 €/Tonne
Transport au voyage pour Roussas*	381.71 €/Voyage	386.85 €/Voyage	386.51 €/Voyage
Transport DIB*	25.44 €/Tonne	25.79 €/Tonne	25.76 €/Tonne
Transport Carton*	42.39 €/Tonne	42.96 €/Tonne	42.92 €/Tonne
Transport films plastiques*	38.18 €/Tonne	38.69 €/Tonne	38.66 €/Tonne
Mise en Centre de Stockage des Déchets Ultimes des Déchets Industriels Banals avec Taxe Générale des Activités Polluantes à 13 € HT/T depuis le 01/01/09	75.00 €/Tonne		75.00 €/Tonne
Reprise du carton (variation mensuelle)	0.00 €/tonne	-5.00 €/tonne	-50.00 €/tonne
Reprise films plastiques (variation mensuelle)	50.00 €/tonne	- 50.00 €/tonne	-90.00 €/tonne
Reprise bois	0.00 €/Tonne	0.00 €/Tonne	0.00 €/Tonne
Reprise métaux (variation mensuelle)	0.00 €/Tonne		0.00 €/Tonne
Mise en décharge inertes en Classe 3	Prix de revient au M3 : 4.15 € Prix de revient à la tonne pour 1.5T/M3 : 3.85 €		Prix de revient au M3 : 4.15 € Prix de revient à la tonne pour 1.5T/M3 : 3.85 €
Mise en décharge amiante ciment/amiante liée produits plans			163.00 € / tonne
Mise en décharge amiante ciment /amiante liée produits canalisations			328.00 € / tonne
Conditionnement, transport et mise en décharge des déchets industriels banals avec Taxe Générale des Activités Polluantes à 13.00 € HT/T depuis le 01/01/09	129.57 €/Tonne		129.57 €/Tonne
Lavage désinfection des bennes	25.64 € / rotation		26.08 € / rotation
Tarif horaire MO	28.21 € / heure		28.69 € / heure

	Pour mémoire Tarifs HT en euros 2009 1 ^{er} semestre	Pour mémoire tarifs HT en euros 2009 2 ^{ème} semestre	Tarif HT en euros 2010 1 ^{er} semestre
Déplacement Ford Transit (prix km auquel il faut rajouter la MO de déplacement au prix de la MO)			0.51 € / km
Traitement des pneus	210.52 €/Tonne		210.52 €/Tonne
Pneus VL à l'unité pour un poids moyen de 6.5 kg	1.37 €/unité		1.37 €/unité
Pneus PL à l'unité pour un poids moyen de 52.5 kg	11.05 €/unité		11.05 €/unité
Pneus GC et Agri. à l'unité pour un poids moyen de 100 kg	21.05 €/unité		21.05 €/unité

Les transports étant sujets à de fortes variations possibles en cours d'année, les prix du transport et de collecte des bennes seront révisés à 6 mois suivant l'indice B2200 activité « distribution » avec conducteur et carburant des mercuriales de l'usine nouvelle.

Reprise matériaux : les prix de reprise des différents matériaux seront corrigés mensuellement suivant les variations de l'usine nouvelle ou Recyclage récupération suivant les indices suivants :

- ❖ Cartons : indice N3201 - Vieux papiers 1.05 ondulés récupérés départ fournisseurs - Usine Nouvelle
- ❖ Films plastiques : indice Q0800 2.04-40 de l'Usine Nouvelle
- ❖ Ferrailles : cours de recyclage Récupération « Ferrailles », platinages, vieilles tôles, Centre Sud-Est.

* prix basés sur indice B2200, dernière indice connu 3^{ème} trimestre 2009. L'indice du 4^{ème} trimestre sera appliqué dès janvier 2010 si la publication est effective au 31 janvier 2010.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2010 tel que définis ci-dessus.

13. CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1ERECLASSE

Délibération N°13/2010

Monsieur le Président explique que suite à la réussite de l'examen professionnel d'un adjoint technique 2nd classe pour être adjoint technique 1^{ère} classe, le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 01 mars 2010.

Monsieur le Président précise que l'augmentation entre les deux postes est de 276.45 € brut/an soit 23.04 € Brut/mois.

Le Comité Syndical, après en avoir entendu Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 mars 2010,

14. CONVENTION SICTOM MOYEN EYRIEUX - DECHETTERIE DE VERNOUX-EN-VIVARAIS

Délibération N°14/2010

En février 2008, le SICTOMSED et le SICTOM MOYEN EYRIEUX ont signé une convention de collaboration dans tous les domaines de leurs missions dont l'accès à la déchetterie

de Vernoux-en-Vivarais pour une partie des habitants de Chalencon et de St Maurice-en-Chalencon.

En contrepartie des services du SICTOMSED, le SICTOM MOYEN EYRIEUX verse une participation à l'habitant révisable en janvier de chaque année en fonction de la variation des coûts d'exploitation ou des changements de population.

Pour 2010, il est proposé de réactualiser le coût d'exploitation (le nombre d'habitants reste inchangé) :

- ❖ 393 habitants
- ❖ 15.84 €/habitant

En 2009, la participation était basée sur 393 habitants et 14.17 €/habitant. L'augmentation du coût d'exploitation des déchetteries (coût moyen des deux déchetteries) à l'habitant est due :

- à la baisse des recettes filières (puisque en 2009 nous n'avons eu aucune reprise pour la ferraille alors qu'en 2008 elle était de 10 617.00 €) pour environ 5%,
- à l'augmentation des tonnages (2948 tonnes pour 2009 contre 2472 tonnes en 2008) pour environ 6.70%.

Par contre, le prix moyen à la tonne a lui baissé de 8% (36.91 € pour 2008 - 33.93 € pour 2009).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réactualiser le nombre d'habitants et le coût d'exploitation pour 2010 :

- ❖ 393 habitants
- ❖ 15.84 €/habitant

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h25

Le

Le secrétaire de séance,
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED,
Pierre CROS

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Compte administratif 2009 - Budget Général : Vue d'ensemble - Fonctionnement
- Annexe 2 : Compte administratif 2009 - Budget Général : Vue d'ensemble - Investissement
- Annexe 3 : Compte administratif 2009 - Budget Annexe : Vue d'ensemble - Fonctionnement
- Annexe 4 : Compte administratif 2009 - Budget Annexe : Vue d'ensemble - Investissement
- Annexe 5 : Budget Primitif 2010 - Budget Général - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
- Annexe 6 : Budget Primitif 2010 - Budget Général - Section de Fonctionnement - Détail des recettes
- Annexe 7 : Budget Primitif 2010 - Budget Général - Section d'Investissement - Détail des dépenses
- Annexe 8 : Budget Primitif 2010 - Budget Général - Section d'Investissement - Détail des recettes
- Annexe 9 : Budget Primitif 2010 - Budget Annexe - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
- Annexe 10 : Budget Primitif 2010 - Budget Annexe - Section de Fonctionnement - Détail des recettes
- Annexe 11 : Budget Primitif 2010 - Budget Général - Section d'Investissement - Détail des dépenses
- Annexe 12 : Budget Primitif 2010 - Budget Général - Section d'Investissement - Détail des recettes